

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **27**

Procurations : **4**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :
**Versement d'une
subvention en soutien à
Mayotte**

SEANCE DU MARDI 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 17 décembre à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 11 décembre 2024 s'est réuni en salle TOURNILHAC de la Mairie,
sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE,
Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT,
Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry
BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard
DUNIAT, Yoann BENTEJAC, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe
BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON ;
Serap ALP à Eric BOUCOURT ;
Christophe MANKA à Claude GOUILLON-CHENOT ;
Farida LAID à Francis ROUX ;

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;

Secrétaire de séance :

Francis ROUX

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EN SOUTIEN A MAYOTTE

- **Vu** l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** l'urgence de la situation ;

Le cyclone Chido, le plus intense qu'ait connu l'océan indien depuis quatre-vingt-dix ans, a ravagé, samedi 14 décembre 2024, l'île de Mayotte.

Son passage a dévasté l'île est laissé des milliers de familles sans abri, sans eau et sans ressources.

La commune de Thiers souhaite prendre sa part, dans la mesure des moyens dont elle dispose, dans l'élan de solidarité national qui se met en place ;

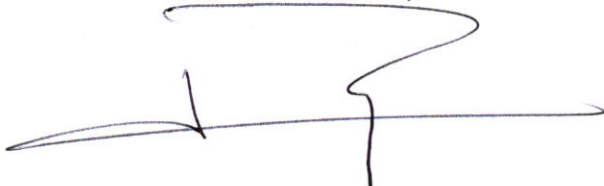
Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de soutenir les victimes suite au passage du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure des capacités de la collectivité, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 2 000 euros qui sera versé à La Protection civile ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Approuve** le versement d'une subvention de 2 000 euros en soutien à la Mayotte ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Francis ROUX

Le Maire,



Stéphane RODIER